

COMMUNE DE MAURIAC

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE

NOTICE EXPLICATIVE



COMMUNE DE MAURIAC, Cantal

NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 07 octobre 2022 la Commune de Mauriac a décidé de lancer l'enquête publique préalable au déclassement et à la désaffectation d'une portion du domaine public située impasse du Tilholet.

Par courrier en date du 31 mai 2022 adressé à Mme le Maire, Monsieur et Madame BOUTAL Joël se sont portés acquéreurs de cette portion de domaine public riveraine de leur propriété cadastrée section AD n° 23 au 3, impasse du Tilholet.

Après visite sur les lieux, il apparaît que cette portion d'une largeur 2,5 m sur une longueur de 22 m environ, a les caractéristiques d'un chemin enherbé situé au ras de l'arrière de leur maison d'habitation. Elle n'a pas fonction de desserte de terrains et ne fait pas l'objet d'une utilisation régulière de nature à la considérer comme affectée à l'usage du public.